

(1)

( N° 64. )

## Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1894-1895.

---

### COMMISSION DES PÉTITIONS.

---

#### FEUILLETON N° 1.

(28 JANVIER 1895.)

---

#### PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

---

*Rapporteur* : M LÉFEBVRE.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
1.	10.

Par pétition datée de Châtelet, le 26 juillet 1894,

Le sieur Libotte, à Châtelet, expose que son fils est mort à la suite d'un accident survenu à la Compagnie de chemin de fer à laquelle il appartenait. Il se plaint de n'avoir pu obtenir d'indemnité de ce chef et réclame l'intervention de la Chambre à ce sujet.

CONCLUSION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 401.)

2.	89.	Par pétition datée de Vive-Saint-Éloi, le 30 novembre 1894,
----	-----	---

Le sieur Handuyse, à Vive-Saint-Éloi, demande une indemnité pour le préjudice qu'il a subi en suite des inondations causées par les débordements de la Lys.

CONCLUSION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 401.)

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

3.

116.

Par pétition datée de Liège, le 29 novembre 1894,  
Le sieur Roland, à Liège, demande la restitution du  
droit d'enregistrement qu'il a payé pour l'obtention de  
la grande naturalisation.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Finances.*  
(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 401.)

4.

141.

Par pétition datée de Cuesmes, le 15 décembre 1894,  
Le sieur Louis Saucez, à Cuesmes, expose que sa  
mère avait seule qualité pour toucher ses mandats de  
rémunération de milice, que celle-ci habitant en Amé-  
rique n'a pu retirer les sommes dues à son fils,  
lesquelles sont prescrites par le fait de ces circon-  
stances. Le pétitionnaire, muni de certificats constatant  
l'existence de sa mère, s'est vainement présenté au  
bureau des contributions. Il expose sa situation néces-  
siteuse et réclame l'intervention de la Chambre pour  
obtenir le paiement de ce qui lui revient.

CONCLUSIONS : *Ordre du jour.*  
(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 401.)

